

COMMUNAUTE DE COMMUNES CANTON DE CASTETS

Centre médico-social – 364, avenue Jean Noël Serret – 40260 CASTETS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 FEVRIER 2007**

L'an deux mille sept, le cinq février à dix huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Castets, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à LINXE, sous la présidence de Monsieur Gérard SUBSOL.

Etaient présents : Gérard SUBSOL, Jean-Pierre BEGUERY, François BELLIARD, Christian GOUSSEBAIRE, Jackie DARZACQ, Joseph-Jean LABADIE , Jacques COUSSAU, Michel DARREMONT, Jean-Louis PRADET, Michel NOLIBOIS, Jean-Marie BERGEZ, Albert TONNEAU, Claude BOURDERON , Eloi ALFONSO, Bertrand PUYO, Pierre BORDES, Gérard NAPIAS, Jacques HERVE, Marylène DESCAMPS, Gilbert DARMANTHE, Claude LAURENT, Isabelle GRIHON, Aline BATBEDAT, Jean-Marie GONDRON, Jean CASTAGNET, Bertrand DES GROTTES, Robert CANGUILHEM, Francis CANICAS, Thierry DUPOUY, Gérard LASSERRE.

Absents excusés : Jean MORA, Isabelle MOREAU, Serge MEHATS.

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERGEZ.

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 30

Le compte rendu du précédent conseil communautaire ne soulève pas d'observations et il est approuvé à l'unanimité.

Actes du Président, au titre de la délégation donnée en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales :

- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage passée avec la DDE après consultation MAPA pour l'élaboration du programme voirie 2007 : 8.199€ HT.
- Après avis favorable du bureau communautaire, Marché d'étude pour une étude paysagère complémentaire au Schéma de cohérence territoriale auprès de Atelier BKM 8 Place A Larrieu à 33000 BORDEAUX, pour une somme de 15.800 € HT soit 18.896,80 € TTC.

Information au conseil communautaire :

- Recrutement de Sonia DUCHESNE Educateur de jeunes enfants, stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2007.

DIAGNOSTIC SCOT:

Le président propose d'examiner le diagnostic du SCOT présenté par le cabinet d'étude AGENCE D'URBANISME ADOUR PYRENEES.

Monsieur PUYO rappelle qu'il faut terminer la phase de diagnostic et étudier maintenant le P.A.D.D. Le travail de réflexion portera sur les problématiques suivantes :

Les routes : Il faut travailler en collaboration avec le Conseil général pour traiter les barreaux transversaux.

Le littoral : Inscrire un aménagement des têtes de plage dans le respect de la loi littoral.

Dans le cadre de la TPU, les compétences doivent être obligatoirement réalisées : notamment les zones d'activités et les Zones d'aménagement concerté.

Penser que le SCOT est une projection du territoire à 10 ans au moins et que la nouvelle population a des exigences supplémentaires.

Dans le PADD seront inscrits des projets à vocation intercommunaux par exemple dans les domaines sportifs et culturels. Quant au problème des distances, il conviendra de prévoir le transport à la construction du bâtiment.

Monsieur PUYO ajoute que la TPU et l'attribution de compensation reversée aux communes ne laissera que peu de marges de manœuvre à la Communauté de communes. Il fera des propositions très précises dans le cadre du PADD.

Monsieur CANGUILHEM évoque les têtes de plage qu'il faudra aménager. La DIREN aura des exigences, mais n'est pas hostile à un aménagement réfléchi et coordonné sur le territoire.

Thierry DUPOUY évoque la piste cyclable Taller Vielle qui devra être inscrite dans le PADD.

Il est prévu une réunion publique en mars pour exposer le diagnostic, avec l'appui d'un film sur CD ROM.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le diagnostic SCOT présenté par l'AGENCE D'URBANISME ADOUR PYRENEES et décide qu'une réunion publique aura lieu en mars afin de présenter à la population et aux partenaires les éléments du diagnostic.

Monsieur BEGUERY demande des explications sur l'étude paysagère confiée à BKM. Monsieur PUYO évoque les demandes supplémentaires de l'Etat et dit que l'étude est nécessaire et obligatoire. L'atelier BKM a travaillé de nombreuses fois sur la côte landaise et s'est avéré le mieux qualifié pour réaliser cette étude.

OBJET : AVIS SUR LE PLU DE ST JULIEN EN BORN

Le Président expose à l'assemblée la saisine de la Communauté de Communes sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT JULIEN EN BORN.

Considérant que le projet de réalisation du PLU de SAINT JULIEN EN BORN ne présente pas d'observation particulière, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne un avis favorable au PLU DE ST JULIEN EN BORN.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT :PLAN D' ACTIONS

Le Président rappelle la procédure d'élaboration du PLH du Canton de Castets et la délibération du 30 janvier 2006, validant le diagnostic.

Claude LAURENT informe que la commune de St Julien met gratuitement le centre de loisirs à disposition du RAM. Il évoque la présence de 22 assistantes maternelles à la réunion d'informations. Les permanences administratives pourront être étendues aux autres communes.

VOIRIE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION :

Pour tenir compte de l'entretien des bas-côtes des routes transférés, la commission voirie a proposé lors de sa dernière réunion de passer convention avec les mairies du canton. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte les conventions de mise à disposition du service voirie (personnel et matériel) communal et dit que la Communauté de communes fera effectuer les travaux sur la commune de LINXE par recours à une entreprise.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE – TRAVAUX DE VOIRIE :

Conformément au code des marchés publics, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de passer convention de constitution d'un groupement de commande, regroupant la Communauté de communes du Canton de Castets et les communes désirant s'y joindre pour réaliser les travaux de voirie 2007, LEON, ST JULIEN EN BORN, LINXE et VIELLE ST GIRONS et désigne le Président de la Communauté de communes comme coordonnateur du groupement et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

ORGANISATION DES SALONS TOURISTIQUES :

Sur proposition de la commission tourisme, le Président propose de participer aux salons de tourisme de LYON et de SAN SEBASTIEN.

LYON : du 2 au 4 mars 2007	2.392 €
SAN SEBASTIEN : du 16 au 18 mars 2007.	1.255,80€
TOTAL :	3.647,80 €

Compte tenu du recrutement de Didier CHAPPAZ, il est convenu qu'il assurera la présence aux salons. Les offices de tourisme désirant se joindre à cette participation pourront mettre leur personnel à disposition sans remboursement de salaire, mais avec remboursement des frais de déplacement et d'hébergement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité, Monsieur DES GROTTES ne prenant pas part au vote, 5 abstentions et 24 pour, accepte de passer conventions avec les organismes indiqués pour l'organisation des salons touristiques et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier

Office de tourisme de MEZOS : 2 salons :	150 €
Camping Lous Seurots CONTIS : 2 salons :	1.000 €
Camping le Col Vert VIELLE ST GIRONS :Lyon	600 €
Résidence Club Atlantique LIT ET MIXE : Lyon	600 €
TOTAL :	2.350 €

LE PRINTEMPS DES LANDES :

Le Président rappelle que le Printemps des LANDES se déroulera du 7 au 21 avril 2007 sur tout le canton. Sur proposition de la commission tourisme, le Président informe le conseil communautaire que la Communauté de communes du Canton de Castets sera partenaire des Offices de tourisme du canton dans l'organisation de la journée Objet Flottants Insolites le vendredi 13 avril sur la plage de Vielle et qu'elle organisera également 5 diffusions du film « entre deux eaux ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la participation de la Communauté de communes à cette manifestation.

INSCRIPTION BUDGETAIRE :

Sur proposition de la commission tourisme, le Président informe le conseil communautaire qu'un avis favorable a été donné à une demande de subvention présenté par l'office du tourisme de Vielle St Girons, pour l'organisation du « TRAIL DU MARENSIN ». Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'attribution d'une subvention de 1.000 €, à l'OT de VIELLE ST GIRONS, cette somme étant reprise lors du vote du budget 2007 à l'article 6574.

ACHAT D'UN IMMEUBLE A CASTETS

Le Président rappelle la proposition faite par les élus communautaires concernant l'achat de la maison sise avenue Jean Noël SERRET à CASTETS appartenant à l'indivision NEURISSE, pour un montant de 270.000 €. Après réflexion, les propriétaires ont accepté cette proposition.

Considérant l'avis des domaines estimant le bien entre 255.000 et 285.000 €, et l'intérêt architectural et culturel, ainsi que la position géographique du bâtiment présente une qualité certaine, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de se porter acquéreur de ce bien, situé : 272 avenue Jean-Noël SERRET à CASTETS, cadastré : M 222 et 223 d'une contenance totale de 11a 78ca pour les parcelles bâties, accepte le prix d'achat d'un montant de 270.000 € en sus duquel s'ajoutera les frais d'acquisition, décide d'y installer notamment les services de la Communauté de communes : siège, bureau du Relais assistante maternelle ainsi que divers services publics à la population, sollicite une demande de Dotation Globale d'Equipement auprès de l'Etat pour un montant de 20% du montant HT du prix d'achat, soit 54.000 €, décide, compte tenu de l'intérêt architectural et culturel du bâtiment de confier une mission d'aide architecturale au CAUE de MONT DE MARSAN, autorise le président à signer tous les documents afférents au dossier

ACTION DE PREVENTION :

Des problèmes de dépendance ont été dépistés au sein du collège à la suite desquels des groupes de travail se sont mis en place, composés d'élus, de parents d'élèves, de l'équipe éducative du collège ainsi que de travailleurs sociaux. Après plusieurs réunions, il a été proposé 2 spectacles de marionnettes le premier le 9 février 2007 à la salle des fêtes de CASTETS, le second le 23 mars à la salle des fêtes de LINXE, à l'attention des élèves de CM1 ET CM2 du canton, qui sont assurés par l'association LA SOURCE, spectacle agréé par l'académie. Il est également prévu une intervention

de Monsieur COUTERON, psychologue et délégué régional de l'association nationale des intervenants en toxicomanie, le 3 mai qui aurait la forme d'une conférence l'après-midi au collège pour les élèves de 3ème et le soir conférence/débat auprès des parents du canton.

Compte tenu de l'aspect intercommunal que revêt cette manifestation, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de prendre en charge les frais de fonctionnement au titre du soutien aux manifestations d'intérêt communautaire en matière culturelle.

UTILISATION PARTAGÉE DE LA MACHINE A AFFRANCHIR :

Le Président rappelle que les services du Conseil Général des LANDES sont installés dans le bâtiment Centre médico-social de CASTETS, propriété de la Communauté de communes et siège de ses services.

La Communauté de communes utilise une machine à affranchir qu'il est proposé de mettre à disposition du Conseil Général des LANDES, selon la convention ci-jointe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité accepte de passer convention avec le Conseil Général des LANDES pour l'utilisation partagée de la machine à affranchir et autorise le président à signer tous les documents afférents au dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune autre question n'étant posée, la séance du conseil communautaire est levée à 20h.

Le Président,
Gérard SUBSOL

